
Téléphone : 02 54 80 94 13
Télécopie : 02 54 80 89 96

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2009**

L'An deux mil neuf, le dix-huit mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RONCIER Jean, Maire

Etaient présents : Mrs RONCIER J, ROULLEAU O, FUSIL J.P., BIARD JP.,
Mrs THUILLIER J Cl., NERACOU LIS F, FARDEL E,
Mmes GLOANEC-MAURIN K et PERAL Ch.

Etaient absents : Mr BESSE T et TOURNEUX A, excusés.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Olivier ROULLEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 12 Mars 2009

Nb de membres en exercice : 11 Nb de membres présents : 09 Nb de votants : 09
EXPRIMES : 09 POUR : 09 CONTRE : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2008 qui se résumant ainsi :

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2008 s'élèvent au total à 313 854,01 €, les dépenses de fonctionnement 2008 étant de 243 823,71 €, il ressort un excédent de clôture de 70 030,30 €.

Section d'investissement

Les recettes s'élèvent à 89 530,07 € et les dépenses à 108 267,43 €, soit un besoin de financement en investissement de 18 737,36 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2008 comme suit :

- * 50 000 € au C/1068 de la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement 2008 et les travaux 2009.
- * 20 030,30 € en report à la section de fonctionnement du B.P. 2009.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2009 comme suit :

Section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 273 371 €.
Section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 165 958 €.

IMPOSITION DIRECTE LOCALE

Le Conseil Municipal décide maintenir les taux d'imposition 2008 soit pour 2009 :

taxe d'habitation :	13,27 %	soit un produit de	27 177 €
taxe foncière bâti :	20,92 %	soit un produit de	28 430 €
taxe foncière non bâti	49,38 %	soit un produit de	27 455 €

Sur un produit total de 83 062 €, 18 500 € sont reversés à la Communauté de Communes des Collines du Perche au titre de reversements de fiscalité.

SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP)

Approbation du compte de gestion et du compte administratif d'AEP 2008

Section d'exploitation, les dépenses réalisées sont de 19 791,43 € et les recettes s'élèvent à 54 918,63 € soit un excédent d'exploitation de 35 127,20 €

Section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 3 791,51 € et les recettes à 42 734,92 € soit un excédent d'investissement de 38 943,41 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de clôture 2008 comme suit :

* 10 000 € au C/1068 du B.P. 2009

* le solde disponible soit 25 127,20 € est affecté à l'excédent d'exploitation reporté du budget primitif 2009.

* L'excédent d'investissement de 38 943,41 € est affecté à la section d'investissement du B.P. 2009.

Vote du budget primitif d'AEP 2009

Section d'exploitation, les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 59 345 €.

Section d'investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 65 609 €.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2008

Section d'exploitation, les dépenses réalisées sont de 689,53 € et les recettes s'élèvent à 11 866,65 € soit un excédent d'exploitation de 11 177,12 €

Section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 17 575,22 € et les recettes à 8 558,38 € soit un besoin de financement de 8 986,84 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2008 comme suit :

* 10 500 € au C/1068 pour couvrir le besoin de financement 2008 et financer les travaux 2009 (Etudes) de la section d'investissement 2009 ;

* 677,12 € en report à la section d'exploitation du budget primitif 2009.

Vote du budget primitif Assainissement 2009

Section d'exploitation, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 11 677 €.

Section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 28 121 €.

BUDGET SPECIFIQUE LOTISSEMENT DES GRENOUILLETES

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2008

Section d'exploitation, les dépenses réalisées sont de 113 158,26 € et les recettes s'élèvent à 113 158,26 € soit un excédent d'exploitation de 0 €

Section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 98 668,26 € et les recettes à 98 678,00 € soit un excédent d'investissement de 9,74 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2008 comme suit :

9,74 € en recettes au C/001 de la section d'investissement du budget primitif 2009.

Vote du budget primitif lotissement 2009

Section d'exploitation, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 36 192 €.

Section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 26 992 €.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission des bâtiments

Monsieur Jean-Pierre FUSIL, rapporteur de la commission bâtiments, fait part que l'entreprise GUEBLE a pris du retard pour le lot n°01 et qu'un avenant de 4 509,02 € TTC devra être approuvé pour ce lot : travaux d'évacuation des eaux non prévus dans le marché initial. Nécessité d'approuver un avenant au lot n°02 – Menuiserie : confection d'un placard pour le

compteur pour un montant de 202,12 € TTC et acceptation d'un devis pour l'aménagement d'un placard côté vitrine du magasin, soit 715,21 TTC hors marché. Le magasin ne sera donc pas fonctionnel pour le week-end de Pâques.

Commission communication

Lors de sa réunion du 18 Février, Jean-Claude THUILLIER, rapporteur, a consulté des entreprises afin de connaître la dépense prévisionnelle pour la confection de deux panneaux. Compte tenu du montant estimé à 3 000 €, la commission sollicite l'avis du Conseil Municipal pour la poursuite de cette opération : 7 voix pour et 2 abstentions. Considérant le résultat du vote, un cahier des charges sera établi par la commission.

Commission AEP

Monsieur Jean-Pierre BIARD, rapporteur, fait part du compte-rendu de la réunion en présence du représentant du Conseil Général et de la D.D.A.S.S.

Des fissures ont été déplorées sur le forage d'adduction d'eau potable de notre commune provoquant des infiltrations. Actuellement, la politique du département est de réunir la distribution en eau de petites communes. Le SIVOM de Mondoubleau – Cormenon étudie la recherche de ressources en eau. Si le Syndicat d'AEP de Boursay – Choue se connecte au nouveau projet de forage du SIVOM, ceci permettra à la commune de ST AGIL de s'alimenter sur ce nouveau forage par connexion. En parallèle, étudier les possibilités de connexions avec les autres communes : Souday, Baillou et le Syndicat d'AEP – FPAO (La Fontenelle), études prises en charge à hauteur de 75%.

En cas de maintien de notre forage, obligation d'établir le périmètre de protection. Dans le cas contraire, il faudra envisager une fermeture d'ici 4 à 5 ans.

Commission Assainissement

Pour poursuivre notre réflexion sur la réalisation de l'assainissement collectif du bourg, il serait opportun d'attendre 2010 pour connaître les aides éventuelles accordées par le Département.

La réunion publique d'informations sur l'assainissement aura lieu le 05 et 06 Juin 2009 et sera présentée par Mr FLORENCE du Conseil Général et Mr BEAUCHAMP, Comptable.

PLAN DE RELANCE – ATTRIBUTION DU FCTVA

Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer une convention avec l'Etat par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE DE MONDOUBLEAU

Vu la fermeture de la piscine de MONDOUBLEAU pendant le mois de juin 2008 ;

Vu la lettre du Conseil Municipal de SAINT AGIL, du 22 Septembre 2008, adressée au Président de la Communauté de Communes des Collines du Perche et à l'ensemble des maires du canton de Mondoubleau, s'interrogeant sur le fonctionnement d'un équipement qui relève des priorités du service public, équipement sportif devant être considéré outil d'éducation autant que de loisir ;

Vu les deux réunions de la commission « Equipements Sportifs » de la communauté de communes ;

Considérant les dépenses de fonctionnement de la piscine très élevées et ne pouvant plus être supportées en totalité par la commune de MONDOUBLEAU ;

Vu la lettre de Monsieur Le Maire de MONDOUBLEAU du 5 Mars 2009 sollicitant une subvention de 2,36 € par habitant pour le fonctionnement de la piscine au mois de Juin 2009 ;

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 2,36 € par habitant soit une somme de 699 € à la commune de MONDOUBLEAU pour permettre l'ouverture de la piscine au mois de juin 2009.

ADHESION A L'ASSOCIATION ABC DU PERCHE

Il est décidé d'adhérer à l'association dénommée « ABC du Perche », en charge de l'organisation des festivités et manifestations rassemblant les communes du canton de Mondoubleau.

OPTION A L'ASSUJETTISEMENT A LA TVA POUR LA BOULANGERIE ET LA BOUCHERIE

Le Conseil Municipal désire opter à l'assujettissement à loyer à TVA à compter du 1^{er} Janvier 2009 pour les bâtiments communaux : boulangerie et boucherie (partie commerce).

QUESTIONS DIVERSES

Comité consultatif

Lors des élections municipales de 2008, il avait été évoqué la possibilité de créer un comité consultatif. Après réflexions, le Conseil Municipal n'est plus favorable et ne donnera pas suite.

Local atelier bois 8 rue des Templiers

Ce local est devenu libre de toute occupation. Compte tenu du développement de l'activité de la Sellerie Percheronne, attenant à ce bâtiment, il pourra être mis à sa disposition. La commission bâtiments se réunira pour étudier les aménagements.

Horaires Mairie au public

A compter du 1^{er} Juillet 2009, l'heure d'ouverture de la mairie au public du Vendredi est avancée à 8 h 30 jusqu'à 12 H 30. Les horaires du mardi sont maintenus soit de 14 H à 18 H.

Le Maire,

J. RONCIER.